

## **DEMANDE DE CHANGEMENT DE MANDATAIRE**

### **Coopérative scolaire ou Foyer coopératif**

Le mandataire de la Coopérative Scolaire, obligatoirement un(e) enseignant(e), doit :

- **Remplir la fiche de changement de mandataire**
- L'OCCE 86 adressera le bordereau de changement de mandataire signé par la Présidente au Crédit Agricole
- **Le mandataire devra se présenter à l'agence locale avec la copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport valide (pas de permis de conduire) et du justificatif du domicile (facture d'eau, électricité ou gaz de moins de 3 mois) pour avoir procuration sur le compte.**

**Coopérative scolaire de l'école :**

**N° de compte :**

• **MANDATAIRE PRECEDENT**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

• **NOUVEAU MANDATAIRE A compter du / /**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone perso : \_\_\_\_\_ Mail perso : \_\_\_\_\_

Date :

Signature du nouveau mandataire

Signature de la Présidente de l'OCCE 86



## Office Central de la Coopération à l'Ecole

Association 1901 reconnue d'utilité publique

**Association départementale OCCE de la Vienne,**  
18, rue de la brouette du vinaigrier CS 80187 86005 POITIERS  
Tel : 06 20 94 13 08 Courriel : ad86@occe.coop  
Site Internet : <http://www.occe.coop/ad86/>

## ENGAGEMENT DU MANDATAIRE

Coopérative scolaire de l'école : \_\_\_\_\_  
adresse : \_\_\_\_\_

**Un exemplaire à conserver dans le dossier de la coopérative**

**Un exemplaire à retourner signé à l'Association départementale**

Le mandataire s'engage à:

- 1) Respecter les obligations statutaires liées à l'adhésion à l'OCCE:
  - Envoi du compte rendu d'activités et financier de l'année scolaire écoulée avant le 30 septembre (Le compte rendu doit être approuvé et signé par les vérificateurs aux comptes et il intègre les comptes des classes.)
  - Paiement de la cotisation avant le 30 Septembre de l'année scolaire.
- 2) Veiller à la tenue des comptes des classes et de l'école.
- 3) Conserver dans le dossier de la coopérative les documents suivants:
  - Cahier de comptabilité générale (modèle OCCE) si la comptabilité n'est pas informatisée.
  - Cahiers de comptabilité des classes.
  - Comptes rendus d'activités et financier (pendant 10 ans).
  - Pièces comptables: relevés de comptes de la banque, factures et recettes numérotées et classées. - Registre des comptes rendus des réunions des Conseils de coopérative.
  - Cahier d'inventaire du matériel appartenant à la coopérative.
  - Règlement de la coopérative scolaire. - Engagement du mandataire
- 4) Assurer la coopérative pour ses activités et son matériel.
- 5) Veiller à l'application du règlement de la coopérative scolaire, ne pas quitter l'école sans laisser une situation financière parfaitement claire, ne pas engager la coopérative au-delà d'un an (crédits interdits). Les enseignants de l'école doivent être au courant de l'engagement du mandataire pour en connaître la charge et lui faciliter la tâche.

Fait à ,

Le

Nom et signature du mandataire :